



innate pharma

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2026

EURONEXT : IPH
NASDAQ : IPHA



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2026

INNATE PHARMA S.A.
Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 4 696 710,50 euros
réparti en 93 921 863 actions ordinaires et 12 347 actions de préférences, de nominal de 0,05 euro

Siège social : 117, Avenue de Luminy, F-13009 Marseille , France
424 365 336 RCS Marseille

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2026 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux Comptes.

SOMMAIRE

<u>NOTE PRELIMINAIRE ET AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES ET LES FACTEURS DE RISQUES</u>	4
<u>INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS</u>	5
<u>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</u>	6
A. <u>Produits opérationnels</u>	7
B. <u>Charges opérationnelles</u>	9
C. <u>Résultat financier</u>	11
D. <u>Éléments de bilan</u>	12
E. <u>Flux de trésorerie</u>	13
F. <u>Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2026</u>	14
G. <u>Nota</u>	14
H. <u>Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice</u>	14
I. <u>Transactions avec les parties liées</u>	14
<u>COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2026</u>	16
A. <u>État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)</u>	16
B. <u>Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)</u>	17
C. <u>État du résultat global (en milliers d'euros)</u>	17
D. <u>Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)</u>	18
E. <u>Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)</u>	19
F. <u>Notes annexes aux états financiers</u>	20
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</u>	44
<u>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</u>	46

NOTE PRELIMINAIRE ET AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES ET LES FACTEURS DE RISQUES

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Innate », « Innate Pharma » et « Groupe » désignent Innate Pharma SA et sa filiale.

Ce rapport financier semestriel contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens de la réglementation du droit boursier applicable, y compris du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations autres que celles relatives aux faits et conditions actuels et historiques contenues dans ce rapport financier semestriel, y compris les déclarations concernant les résultats d'exploitation et la situation financière futurs de la Société, sa stratégie d'affaires, ses plans et ses objectifs en matière de recherche et développement et ses activités futures, sont des déclarations prospectives. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « peut », « pourrait », « estimer », « potentiel », « s'attendre à », « devrait » et « sera » ou de la forme négative de ces termes et d'autres expressions semblables, vise à identifier des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard des tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site web de la Société et au site web de l'AMF ne sont incluses qu'à titre d'information et le contenu de ces sites ou qui peut être consulté par l'intermédiaire de ces sites ne sont pas incorporés par référence dans le présent rapport financier semestriel et n'en font pas partie.

En raison des incertitudes importantes contenues dans ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une représentation ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et plans dans un délai spécifié ou pas du tout. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS

Innate Pharma S.A. (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. S'appuyant sur son expertise en ingénierie des anticorps et en identification de cibles innovantes, Innate Pharma développe des anticorps thérapeutiques innovants et différenciés de nouvelle génération.

Innate Pharma fait progresser un portefeuille d'actifs différenciés, potentiellement first-in-class et/ou best-in-class, ciblant des domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants. Son portefeuille propriétaire est centré sur les conjugués anticorps-médicament (ADCs), mené par IPH4502, un ADC différencié ciblant Nectin-4 en développement clinique dans les tumeurs solides, et complété par un portefeuille préclinique de candidats ADCs de nouvelle génération. En parallèle, Innate fait progresser deux actifs de stade avancé en partenariat : lacutamab, développé avec Sobi dans les lymphomes T, et monalizumab, développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Innate Pharma a établi des collaborations avec des entreprises biopharmaceutiques de premier plan dont Sobi, Sanofi et AstraZeneca, ainsi qu'avec des institutions de recherche académique reconnues, afin de faire progresser l'innovation en immuno-oncologie.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2026 a généré une perte nette de 19 623 milliers d'euros. Au 30 juin 2026, les capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à 40 508 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus de ses candidats-médicaments en développement.

L'activité future de la Société dépend fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'obtention des autorisations de mise sur le marché et l'acceptation de ses candidats-médicaments par le marché (iii) l'obtention de financements additionnels aux moments opportuns et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques.

En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses candidats-médicaments, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres et par emprunts.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et au Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 120 salariés en équivalent temps plein au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Cette filiale est consolidée en intégration globale.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com (à noter: le contenu du site web n'est pas incorporé dans le présent rapport).

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

La situation financière et les résultats de la Société au 30 juin 2026 se caractérisent par :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants et non courants s'élevant à 21,4 millions d'euros au 30 juin 2026 (44,8 millions d'euros au 31 décembre 2025). À la même date, les dettes financières s'élevaient à 20,2 millions d'euros, dont 9,4 millions d'euros de dettes non courantes (22,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 13,8 millions d'euros de dettes non courantes).
- Des produits opérationnels s'élevant à 5,7 millions d'euros (4,9 millions d'euros au premier semestre 2025) provenant des accords de collaboration et de licence (3,1 million d'euros) et du crédit impôt recherche (2,5 millions d'euros). Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement aux revenus des contrats conclus avec AstraZeneca/MedImmune, et Sanofi/Genzyme.
- Des charges opérationnelles s'élevant à 24,7 millions d'euros (30,3 millions d'euros au premier semestre 2025), dont 68,4 % consacrés à la recherche et au développement.

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 16,9 millions d'euros (20,5 millions d'euros au premier semestre 2025), en baisse de 3,6 millions d'euros expliquée principalement par la baisse des dépenses directes de R&D, de 1,5 million d'euros, à 8,2 millions d'euros. Cette évolution est liée au phasage des études : maturité des études cliniques relatives au lacutamab, arrêt de certaines études précliniques, et démarrage de la phase 1 de notre programme d'anticorps conjugués (ADC).

Les frais généraux s'élèvent à 7,8 millions d'euros (9,8 millions d'euros au premier semestre 2025), en baisse de 2,0 millions d'euros. Cette baisse s'explique par deux facteurs : (i) une baisse des dépenses de personnel de 1,5 million d'euros faisant suite à la mise en place du plan de sauvegarde de l'emploi, ces dépenses s'établissant à 3,2 millions d'euros au premier semestre 2026, (ii) une baisse du recours à la sous-traitance et au conseil.

- Une perte nette s'élevant à 19,6 millions d'euros (perte nette de 21,3 millions d'euros au 30 juin 2025).

Note sur le changement de normes comptables au cours de la période

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés et sont applicables au 1er janvier 2026. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendement IFRS 9: Classification et évaluation des instruments financiers;
- Amendement IFRS7 et IFRS9 : Précisions apportées sur les traitements des Contrats d'achat d'énergie verte.

Ces normes modifiées n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2026 :

- Amendements IAS 21 : Effets des variations des cours de monnaie étrangère - Absence de convertibilité;
- IFRS 18: Présentation des états financiers.

Ces deux nouvelles normes n'ont pas été appliquées par anticipation. Les études d'impacts relatifs à l'application de la norme IFRS 18 sont en cours .

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 30 juin 2026 sont identiques à ceux retenus pour le 31 décembre 2025.

A. Produits opérationnels

Les produits opérationnels de la Société proviennent des revenus des accords de collaboration et de licence et du financement public de dépenses de recherche. Ils ont augmenté de 0,8 millions d’euros, à 5,7 millions d’euros pour le premier semestre 2026, à comparer à 4,9 millions d’euros pour le premier semestre 2025, selon la répartition suivante :

En milliers d’euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des accords de collaboration et de licence	3 115	1 671
Financements publics de dépenses de recherche	2 548	3 189
Produits opérationnels	5 663	4 860

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 1,4 millions d’euros, à 3,1 million d’euros pour le premier semestre 2026, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 1,7 millions d’euros pour le premier semestre 2025. Ces revenus résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords initiaux et avenants signés notamment avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, avec Sanofi en 2016 et 2022. Ces revenus sont reconnus dès lors que l’obligation de performance de l’entité est satisfaite. La comptabilisation s’effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d’avancement des travaux effectués au titre de ces accords. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d’euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits des accords de collaboration et de licence	2 698	755
<i>dont accord monalizumab (AstraZeneca)</i>	—	56
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH62 - Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	198	198
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH67- Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence, du revenu relatif à la levée d'option et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	2 500	
<i>dont autres accords</i>	—	501
Refacturation de frais de R&D (accord IPH5201)	417	916
Revenus des accords de collaboration et de licence	3 115	1 671

Produits des accords de collaboration et de licence

AstraZeneca – Monalizumab - Accord de collaboration et de licence

Le revenu lié à monalizumab est nul au premier semestre 2026 à comparer avec 0,1 million d’euros pour le premier semestre 2025, soit une diminution de 0,1 million d’euros. Depuis le 31 décembre 2025, le revenu de cet accord est intégralement reconnu, il ne reste à ce titre aucun « Passifs de contrats courants » lié à ces études.

AstraZeneca – IPH5201 - Accord de collaboration et d'option de licence et Refacturation de frais de recherche et développement

Les revenus liés à IPH5201 sont nuls au 30 juin 2026 comme au 30 juin 2025. Pour rappel, l'accord signé en octobre 2018 modifié par avenant en juin 2022 définit les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société est responsable de la conduite de l'étude.

Les parties partagent les coûts externes de l'étude exposés par la Société et AstraZeneca fournit les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,9 et 0,4 millions d'euros au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 respectivement soit une diminution de 0,5 millions d'euros.

Revenus liés à l'accord de licence et de collaboration avec Sanofi (2016)

Les revenus liés à l'accord de licence et de collaboration signé avec Sanofi en 2016 sont nuls au premier semestre 2026 comme au premier semestre 2025.

Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi et, dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et la Société ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate a repris les droits sur SAR'579/IPH6101, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs.

Par ailleurs, Sanofi a annoncé la dépriorisation de IPH6401/SAR'514 ((ANKET® anti-BCMA) et conserve les droits exclusifs de développement et de commercialisation et les termes de l'accord restent en vigueur. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2026.

Revenus liés à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Sanofi (2022)

En décembre 2022, la Société a conclu un accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale à 100 % de Sanofi (" Sanofi "), en vertu duquel la Société accorde à Sanofi une licence exclusive sur le programme ANKET® B7-H3 d'Innate et des options pour deux cibles supplémentaires.

En mars 2023, Innate Pharma a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros dans le cadre de son accord de recherche, de collaboration et de licence avec Sanofi.

Ce montant se décompose d'un montant de 18,5 millions d'euros pour la licence exclusive sur la technologie B7-H3 reconnu en résultat dès juin 2023, d'un montant de 1,5 million d'euros pour des travaux de recherche à réaliser sur trois ans et reconnu en revenu linéairement jusqu'en novembre 2026, et d'un montant de 5 millions d'euros pour deux options de licences supplémentaires reconnu en passifs de contrat jusqu'à son terme ou à la date de levée des options.

En décembre 2023, Sanofi a exercé l'une des options de licence pour un programme ANKET®, entraînant la reconnaissance en revenu d'un montant de 2,5 millions d'euros et le versement d'un paiement d'étape de 15 millions d'euros, dont 13,3 millions d'euros pour la licence reconnu immédiatement en revenu et 1,7 million d'euros pour des travaux de recherche. Ces travaux ont été interrompus suite à la résiliation de l'accord en octobre 2024, ce qui a conduit à la reconnaissance intégrale des 1,7 M€ en revenu en 2024. Innate a ainsi récupéré les droits sur le programme IPH67, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs.

Le 24 janvier 2026, suite à l'expiration du délai de levée d'option de licence sur une cible identifiée, le revenu de 2,5 millions d'euros a été reconnu en revenu. Sanofi dispose toujours d'une option de licence non exclusive pour une cible additionnelle ANKET® non identifiée, exerçable jusqu'au 24 janvier 2028. Cette option n'est pas assortie de revenu complémentaire.

Financements publics de dépenses de recherche

Le tableau suivant présente le détail de ce poste pour les premiers semestres 2026 et 2025 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Crédit d'impôt recherche	2 548	3 189
Subventions	—	—
Financements publics de dépenses de recherche	2 548	3 189

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 2,5 millions d'euros pour le premier semestre 2026 à comparer à 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2025, soit une diminution de 0,6 million d'euros ou 20,1 %.

La baisse de (0,6) million d'euros du crédit d'impôt recherche résulte majoritairement de la baisse des dépenses de personnel liée à la restructuration de l'organisation R&D préclinique.

Pour rappel, le crédit d'impôt recherche correspond à 30% du montant des dépenses de recherche et développement éligibles de la période, déduction faite des subventions encaissées.

B. Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour les premiers semestres 2026 et 2025 :

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Dépenses de recherche et développement	(16 877)	(20 520)
Frais généraux	(7 797)	(9 767)
Charges opérationnelles	(24 674)	(30 287)

Dépenses de recherche et développement (R&D)

Les dépenses de R&D des premiers semestres 2026 et 2025 résultent essentiellement des programmes cliniques et précliniques et se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Monalizumab	(1)	(5)
Lacutamab	(2 706)	(3 218)
IPH65	(1 277)	(1 222)
IPH5201	(828)	(1 862)
IPH4502	(2 203)	(1 722)
<i>Autres programmes</i>	<i>(166)</i>	<i>(167)</i>
<i>Sous-total programmes cliniques</i>	<i>(7 180)</i>	<i>(8 197)</i>
<i>Sous-total programmes non cliniques</i>	<i>(1 055)</i>	<i>(1 524)</i>
Dépenses de recherche et développement directes	(8 235)	(9 721)
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(6 256)	(8 996)
Amortissements et dépréciations	(187)	(257)
Autres dépenses	(2 199)	(1 546)
Personnel et autres dépenses	(8 642)	(10 800)
Total des dépenses de recherche et développement	(16 877)	(20 520)

Les dépenses de R&D se sont établies à 16,9 millions d’euros pour le premier semestre 2026 comparé à un montant de 20,5 millions d’euros pour le premier semestre 2025, soit une diminution de 3,6 millions d’euros ou 17,8 %.

Les dépenses de R&D représentent respectivement 68,4 % et 67,8 % des charges opérationnelles au 30 juin 2026 et 30 juin 2025.

Les dépenses de R&D directes s’élèvent à 8,2 millions d’euros au premier semestre 2026, en baisse de 1,5 millions d’euros, ou 15,3 %, par rapport à 9,7 millions d’euros au premier semestre 2025. Cette baisse se décompose en deux effets : les dépenses liées aux programmes cliniques diminuent de 1,0 million d’euros principalement du fait du phasage des études (Iacutamab et IPH5201 arrivant à maturité, arrêt de certaines études précliniques), une baisse partiellement compensée par la montée en charge d’IPH4502, notre programme d’anticorps conjugués (ADC).

La variation des dépenses relatives aux programmes cliniques s’explique par : (i) une hausse de 0,5 million d’euros sur IPH4502, liée à la finalisation du recrutement de la phase d’escalade de dose de l’étude de phase 1 ; (ii) une baisse de 0,5 million d’euros sur le programme Lacutamab, les études cliniques arrivant à maturité ; (iii) une baisse de 1,0 million d’euros sur le programme IPH5201, le recrutement de la cohorte 2 étant moins avancé que celui de la cohorte 1 dont le recrutement a été finalisé au premier semestre 2025.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 2,2 millions d’euros, soit 20,0 %, pour atteindre 8,6 millions d’euros au premier semestre 2026, comparé à un montant de 10,8 millions d’euros au premier semestre 2025. Cette baisse résulte principalement de la diminution des frais de personnel, pour 2,7 millions d’euros, liée à la réduction des effectifs R&D (de 133 à 92 personnes), partiellement compensée par une hausse de 0,7 million d’euros des autres dépenses, correspondant à une provision pour risques et charges.

Frais généraux

Les frais généraux ont baissé de 2,0 million d’euros, ou 20,2 %, à 7,8 millions d’euros pour le premier semestre 2026, comparé à un montant de 9,8 millions d’euros pour le premier semestre 2025. Les frais généraux représentant respectivement 31,6 % et 32,2 % des charges opérationnelles pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2026 et 30 juin 2025. Le tableau ci-dessous présente nos frais généraux par nature pour les périodes sous revue :

En milliers d’euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(3 238)	(4 784)
Honoraires non scientifiques et consulting	(1 185)	(1 397)
Autres dépenses (1)	(3 374)	(3 586)
Total frais généraux	(7 797)	(9 767)

(1) Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d’entretien de l’équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont en baisse et s’élèvent à 3,2 millions d’euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un montant de 4,8 millions d’euros pour le premier semestre 2025. Cette baisse de 1,5 million d’euros s’explique essentiellement par la baisse des effectifs (29 effectifs au premier semestre 2026 vs. 42 sur le premier semestre 2025).

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d’expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,2 million d’euros, ou 15,2 %, pour s’établir à 1,2 million d’euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un montant de 1,4

million d'euros pour le premier semestre 2025. La baisse résulte principalement de la mise en pause du programme At the Market sur le Nasdaq.

Les autres dépenses sont en baisse de 0,2 million d'euros principalement en lien avec la police d'assurance Director & Officer (D&O).

C. Résultat financier

Le résultat financier présente une perte nette de 0,6 million d'euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un gain net de 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2025 soit une baisse de 4,7 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de (i) un effet de change défavorables de (3,9) millions d'euros lié à l'impact de l'évolution du dollar sur la dette de collaboration (ii) une baisse de (0,9) million d'euros liée à des produits générés par la trésorerie et les actifs financiers du fait de la diminution de leurs niveaux et de leur réévaluation à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les composantes de notre résultat financier pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 30 juin 2025.

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits sur actifs financiers	279	793
Variation de juste valeur des actifs financiers	90	464
Gains de change	415	5 630
Produits financiers	783	6 886
Pertes de change	(1 224)	(2 574)
Intérêts payés sur les emprunts	(170)	(229)
Charges financières	(1 395)	(2 803)
Résultat financier net	(612)	4 083

Notre politique de placement privilégie l'absence de risque en capital ainsi que, dans la mesure du possible, une performance minimum garantie.

Pour les périodes présentées, les gains et pertes de change résultent principalement de l'impact sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers, ainsi que sur la dette de collaboration de la variation du taux de change entre l'euro et le dollar américain (USD). Les pertes de change latentes sur les instruments financiers sont relatives à des instruments non cotés.

D. Éléments de bilan

Au 30 juin 2026, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 21,4 millions d'euros contre 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2025. La trésorerie nette au 30 juin 2026 s'élevait à 0,1 millions d'euros (25,5 millions d'euros au 31 décembre 2025). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes. La trésorerie nette n'est pas définie par les normes IFRS et ne remplace pas la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle est présentée conformément aux normes IFRS. La direction reconnaît que le terme « trésorerie nette » peut être interprété différemment par d'autres sociétés et selon des circonstances différentes.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2026 sont :

- Une créance de 4,1 millions d'euros sur l'Etat français dont 2,5 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche pour le premier semestre 2026 et 1,6 millions d'euros au titre des crédits de TVA du premier semestre 2026.
- Des avances accordées aux fournisseurs afin de financer majoritairement les activités cliniques en cours pour un montant de 2,3 millions d'euros.
- La dette sur collaboration de 39,6 millions d'euros (dont 30,6 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à l'engagement de la Société dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Des capitaux propres s'élevant à (40,5) millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2026 de 19,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, la Société a été financée par les paiements reçus de ses partenaires au titre de ses accords de licence et de collaboration depuis 2011, y compris AstraZeneca et Sanofi, (579,1 millions d'euros au total, ou 656,1 millions de dollars).

Hors exercice de BSA, de bons de créateurs d'entreprises et d'options de souscription d'actions, la Société a reçu un total de 324,3 millions d'euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) à travers des augmentations de capital successives entre 1999 et 2025. Le tableau ci-dessous synthétise les principales augmentations de capital, en valeur, entre la création de la Société et le 30 juin 2026 :

Date	Montant levé
Avril 2000 :	1,2 million d'euros
Mars 2001	3,3 millions d'euros
Juillet 2002 :	20,0 millions d'euros
Mars 2004 :	5,0 millions d'euros
Juillet 2004 :	10,0 millions d'euros
Mars 2006 :	10,0 millions d'euros
Novembre 2006 :	33,7 millions d'euros
Décembre 2009 :	24,3 millions d'euros
Novembre 2013 :	20,3 millions d'euros
Juin 2014 :	50,0 millions d'euros
Octobre 2018 :	62,6 millions d'euros
Octobre 2019 :	66,0 millions d'euros
Décembre 2024 :	2,9 millions d'euros
Avril 2025:	15 millions d'euros
Total	324.3 millions d'euros

La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 20,1 millions d’euros dont 12,8 millions d’euros de prêts garantis par l’Etat français (PGE) au 30 juin 2026 et 7,3 millions d’euros de prêts souscrits auprès de la Société Générale pour la construction de son siège social ainsi que des dettes de location pour un montant de 0,1 million d’euros.

Le crédit d’impôt recherche est un dispositif fiscal français visant à stimuler la recherche et le développement. Il est calculé sur la base du montant des dépenses de recherche et développement éligibles et peut, en principe être déduit de l’impôt sur les sociétés français dû par la Société au titre des trois années suivantes. La partie restante du crédit d’impôt qui n’est pas compensée à l’expiration de cette période peut ensuite être remboursée à la Société. Les sociétés répondant à la définition de PME selon les critères de l’Union européenne sur deux exercices consécutifs peuvent bénéficier d’un remboursement anticipé avec un encaissement du CIR l’année suivant l’exercice au cours duquel il a été calculé. Au 31 décembre 2025, la société remplit à nouveau ces critères et a bénéficié du remboursement anticipé avec un encaissement du CIR 2025 reçu pour un montant de 6,2 millions d’euros sur le premier semestre 2026.

Depuis sa création et à la date du présent rapport, la Société a bénéficié du remboursement du Crédit d’impôt recherche (CIR) pour un montant net de 135,1 millions d’euros par l’Etat français.

E. Flux de trésorerie

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 6,5 millions d’euros, soit une diminution de 21,6 millions d’euros par rapport au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie pour les premiers semestres 2026 et 2025 respectivement :

En milliers d’euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(21 044)	(31 164)
Flux de trésorerie liés aux activités d’investissements	2 030	6 974
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 364)	10 476
Effets des variations de change	(253)	1 022
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(21 631)	(12 691)

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

La consommation de flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles a diminué de 10,1 millions d’euros pour atteindre un flux de trésorerie négatif (consommé) de 21,0 millions d’euros au premier semestre 2026 en comparaison à un flux de trésorerie négatif (consommé) de 31,2 millions d’euros par les activités opérationnelles au premier semestre 2025.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles pour le premier semestre 2026 comprennent l’encaissement du CIR dû au titre de l’exercice 2025 pour un montant de 6,2 millions d’euros.

Retraités de cet encaissement, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2026 sont en baisse de 3,9 millions d’euros en comparaison du premier semestre 2025. Ceci s’explique essentiellement par la diminution des décaissements nets auprès des fournisseurs en lien avec la baisse des charges opérationnelles et la variation de la dette de collaboration.

Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement :

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2026 se sont élevés à 2,0 millions d'euros correspondant aux résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2025 se sont élevés à 7,0 millions d'euros correspondant aux résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie et réinvestis à hauteur de 4,0 millions d'euros dans des dépôts à terme afin de sécuriser et diversifier les placements.

La société n'a effectué aucun autre investissement en immobilisation corporelle ou incorporelle significatif au cours des premiers semestres 2026 et 2025.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement :

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement pour le premier semestre 2026 se sont élevés à 2,4 millions d'euros consommés, contre 10,5 millions d'euros encaissés au titre du premier semestre 2025.

Au cours du premier semestre 2025, ces flux comprenaient l'investissement en capital reçu de Sanofi pour un montant net des honoraires décaissés de 14,9 millions d'euros compensés par des remboursements de passifs financiers sur la période de 4,4 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2026, les remboursements de passifs financiers se sont élevés à 2,4 millions d'euros. La société a bénéficié d'un report des échéances de prêts relatifs au deuxième trimestre 2026 pour un montant de 2,1 millions d'euros. Les échéances reportées sont classées en Passifs financiers courants.

F. Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2026

Néant.

G. Nota

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE et publiée par l'organisme IASB (International Accounting Standards Board). Ils ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2026. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

H. Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 2 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 1er avril 2026 (numéro AMF D.25-0349). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

I. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en [note 18](#) des comptes consolidés résumés au 30 juin 2026.

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 juin 2026

A. État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	6 461	28 092
Actifs financiers courants	4	4 435	6 218
Créances courantes	5	8 704	12 400
Total actif courant		19 600	46 710
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	6	—	—
Immobilisations corporelles	7	3 643	4 356
Actifs financiers non courants	4	10 480	10 455
Autres actifs non courants		877	947
Créances non courantes	5	126	251
Total actif non courant		15 126	16 009
Total de l'Actif		34 726	62 719
Passif			
Passif courant			
Dettes opérationnelles	8	11 269	15 042
Dettes sur collaboration -partie courante	13	8 995	6 501
Passifs financiers courants	9	10 790	8 802
Passifs de contrat courants	13	127	2 825
Provisions - partie courante	17	1 675	3 479
Total passif courant		32 856	36 649
Passif non courant			
Dettes sur collaboration -partie non courante	13	30 616	31 748
Passifs financiers non courants	9	9 416	13 771
Avantages au personnel	10	1 951	1 923
Passifs de contrat non courants	13	—	—
Provisions - partie non courante	17	395	332
Total passif non courant		42 378	47 775
Capitaux propres			
Capital social	11	4 697	4 687
Prime d'émission	11	409 094	408 033
Réserves et report à nouveau		(435 541)	(386 365)
Autres réserves		865	1 118
Résultat de l'exercice		(19 623)	(49 177)
Total capitaux propres		(40 508)	(21 704)
Total du Passif		34 726	62 719

B. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	3 115	1 671
Financements publics de dépenses de recherche	13	2 548	3 189
Autres revenus	13	—	—
Produits opérationnels		5 663	4 860
Recherche et développement	14	(16 877)	(20 520)
Frais commerciaux et généraux	14	(7 797)	(9 767)
Charges opérationnelles nettes		(24 674)	(30 287)
Résultat opérationnel		(19 011)	(25 427)
Produits financiers	15	783	6 886
Charges financières	15	(1 395)	(2 803)
Résultat financier (net)		(612)	4 083
Résultat avant impôts sur le résultat		(19 623)	(21 344)
Charge d'impôt sur le résultat	16	—	—
Résultat net		(19 623)	(21 344)
Résultats par action :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		93 826 793	86 936 945
(en € par action)			
- de base	19	(0,21)	(0,25)
- dilué	19	(0,21)	(0,25)

C. État du résultat global (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net pour la période :	(19 623)	(21 344)
<i>Éléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	—	142
<i>Éléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Écart de conversion	(253)	1 025
Autre éléments du résultat global sur la période :	(253)	1 168
Résultat global :	(19 876)	(20 176)

D. Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat de la période		(19 623)	(21 344)
Amortissements et dépréciations, net	6, 7	611	707
Provisions pour engagements sociaux	10	28	79
Provisions pour charges	18	(1 741)	1 085
Palements en actions	14	1 071	1 554
Variation de juste valeur des actifs financiers	4	(90)	(249)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	4	(134)	1 347
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	4	(137)	(191)
Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut)	6,7	193	20
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie		(4)	3
Marge brute d'autofinancement		(19 826)	(16 989)
Variation du besoin en fonds de roulement (2)		(1 218)	(14 175)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (1)		(21 044)	(31 164)
Acquisition d'actifs corporels, net	7.8	(90)	(58)
Cession d'actifs corporels	4		
Cession d'autres actifs immobilisés			
Acquisition d'autres actifs immobilisés			(3)
Cession d'actifs financiers courants et intérêts versés	4	2 120	7 143
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	15		(108)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		2 030	6 974
Impact net de l'émission d'actions	11		14 932
Remboursements des passifs financiers	9	(2 364)	(4 456)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 364)	10 476
Effets des variations de change		(253)	1 022
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		(21 631)	(12 692)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	28 092	66 396
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	6 461	53 704

(1) Les flux liés aux activités opérationnelles incluent un montant de 0,2 million d'intérêts versés au cours du premier semestre 2026 (0,2 million d'euros au 30 juin 2025) pour un montant d'intérêts encaissés de 0,1 millions d'euros (0,5 million d'euros au 30 juin 2025)

(2) Les variations du besoin en fonds de roulement sont détaillées ci-après:

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation
Créances - part courante et non courante (hors créances sur immobilisations)	5	8 760	12 651	3 891
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(11 269)	(15 042)	(3 773)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(39 611)	(38 249)	1 362
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(127)	(2 825)	(2 698)
Besoin en fonds de roulement		(42 247)	(43 465)	(1 218)

Les créances sur immobilisations exclues du calcul de variation du besoin en fonds de roulement s'élèvent à 0,1 million d'euros au 30 juin 2026 et sont nulles au 30 juin 2025.

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation
Créances courantes (hors créances sur immobilisations)	13	16 987	14 300	(2 687)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(12 041)	(16 007)	(3 966)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(41 300)	(48 571)	(7 271)
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(3 191)	(3 441)	(250)
Besoin en fonds de roulement		(39 545)	(53 719)	(14 175)

E. Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

En milliers d'euros, hors nombres d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférences	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres éléments du résultat global (1)	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 31 décembre 2024	83 830 336	14 075	4 192	390 979	(336 893)	27	(49 471)	8 834
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2025	—	—	—	—	—	—	(21 344)	(21 344)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	142	—	142
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	1 025	—	1 025
Résultat global de la période	—	—	—	—	—	1 168	(21 344)	(20 176)
Affectation du résultat de l'exercice 2024	—	—	—	—	(49 471)	—	49 471	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	650	(5)	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital, nette	8 345 387	—	417	14 515	—	—	—	14 932
Paielements en actions	—	—	—	1 554	—	—	—	1 554
Solde au 30 juin 2025	92 176 373	14 070	4 610	407 048	(386 364)	1 195	(21 344)	5 144
Solde au 31 décembre 2025	93 719 323	13 905	4 687	408 033	(386 365)	1 118	(49 177)	(21 704)
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2026	—	—	—	—	—	—	(19 623)	(19 623)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	(253)	—	(253)
Résultat global de la période	—	—	—	—	—	(253)	(19 623)	(19 876)
Affectation du résultat de l'exercice 2025	—	—	—	—	(49 177)	—	49 177	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	202 540	(1 558)	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital, nette	—	—	10	(10)	—	—	—	—
Paielements en actions	—	—	—	1 071	—	—	—	1 071
Solde au 30 juin 2026	93 921 863	12 347	4 697	409 094	(435 542)	865	(19 623)	(40 508)

(1) Le poste "Autres éléments du résultat global" est détaillé ci-après:

Période précédente (en milliers d'euros)	Ecart de conversion	Pertes actuarielles sur avantage au personnel	Total
31 décembre 2024	(1 018)	1 045	27
Variation	1 025	142	1 168
30 juin 2025	7	1 187	1 195

Période en cours (en milliers d'euros)	Ecart de conversion	Pertes actuarielles sur avantage au personnel	Total
31 décembre 2025	(21)	1 139	1 118
Variation	(253)	—	(253)
30 juin 2026	(274)	1 139	865

F. Notes annexes aux états financiers

1. La Société et événements significatifs

1.1 La société

Innate Pharma S.A. (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Innate Pharma fait progresser un portefeuille d'actifs différenciés, potentiellement first-in-class et/ou best-in-class, ciblant des domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants. Son portefeuille propriétaire est centré sur les conjugués anticorps-médicament (ADCs), mené par IPH4502, un ADC différencié ciblant Nectin-4 en développement clinique dans les tumeurs solides, et complété par un portefeuille préclinique de candidats ADCs de nouvelle génération. En parallèle, Innate fait progresser deux actifs de stade avancé en partenariat : lacutamab, développé avec Sobi dans les lymphomes T, et monalizumab, développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2026 a généré une perte nette de 19 623 milliers d'euros. Au 30 juin 2026, les capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à 40 508 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus de ses candidats-médicaments en développement.

L'activité future de la Société dépend fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'obtention des autorisations de mise sur le marché et l'acceptation de ses candidats-médicaments par le marché (iii) l'obtention de financements additionnels aux moments opportuns et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques.

En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses candidats-médicaments, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres et par emprunts.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et au Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 120 salariés en équivalent temps plein au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Cette filiale est consolidée en intégration globale.

1.2 Événements significatifs survenus lors du premier semestre 2026

Néant.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 septembre 2026, sur recommandation du Comité d'audit du 11 septembre 2026.

Ils ont été préparés conformément à la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» publiée par l'International Accounting Standard Board («IASB»), telle qu'adoptée par l'Union européenne (UE). Pour les périodes publiées, les différences entre les IFRS publiées par l'IASB et celles approuvées par l'UE n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2026.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses sous-jacentes à savoir (i) la continuité d'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'une année sur l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, ceci conformément aux règles générales d'élaboration et de présentation des comptes consolidés selon les normes IFRS telles que définies ci-dessous.

Les états financiers consolidés annexés de la Société sont établis conformément aux principes comptables applicables à une entité en continuité d'exploitation, ce qui implique la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires.

Historiquement, le Groupe a financé ses activités grâce aux revenus générés par les accords de collaboration et de licence, les financements publics, les augmentations de capital et d'autres opérations de financement.

Au 30 juin 2026, compte tenu de sa trésorerie à cette date et des prévisions de flux de trésorerie de la direction, le Groupe n'aurait pas disposé de ressources financières suffisantes pour financer ses opérations prévues au cours des douze mois suivant l'approbation des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires.

Le 10 août 2026, la Société a conclu un accord stratégique de licence et de commercialisation avec Swedish Orphan Biovitrum AB («Sobi») portant sur le lacutamab. Aux termes de cet accord, la Société est en droit de recevoir un paiement initial de 75 millions USD à la clôture de la transaction, en sus d'éventuels paiements d'étape liés au développement, à l'obtention des autorisations réglementaires et à la commercialisation, ainsi que des redevances. Les conditions requises pour l'entrée en vigueur de l'accord, notamment celles relatives aux autorisations réglementaires en matière de concurrence et aux accords de capacité de production, ont été remplies avant l'approbation des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires. La direction prévoit donc de recevoir le paiement initial de 75 millions USD conformément aux termes contractuels.

Par ailleurs, la Société a finalisé avec succès, le 14 août 2026, une opération de financement par actions via un placement privé d'actions ordinaires, générant un produit brut d'environ 30 millions d'euros.

Compte tenu du produit attendu de l'opération Sobi et du produit de l'augmentation de capital, la direction estime que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour financer ses activités prévues jusqu'au premier trimestre 2028.

En conséquence, le Conseil d'administration a retenu le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires.

À l'exception du nombre d'actions et des montants par action, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

2.2 Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés résumés, conformément aux règles prescrites par les normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés en revenus et en charges au cours de la période de référence.

Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations initialement formulées. Les estimations et les jugements qui sont principalement utilisés par la Société sont détaillés dans la note 4.3. au paragraphe 2.v) de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2025 du Document d'Enregistrement Universel publié le 1er avril 2026. Au 30 juin 2026, la Société n'a pas identifié d'autres estimations et jugements significatifs qui pourraient impacter les comptes consolidés.

2.3 Normes comptables

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés et sont applicables au 1er janvier 2026. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendement IFRS 9: Classification et évaluation des instruments financiers;
- Amendement IFRS7 et IFRS9 : Précisions apportées sur les traitements des Contrats d'achat d'énergie verte.

Ces normes modifiées n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2026 :

- Amendements IAS 21 : Effets des variations des cours de monnaie étrangère - Absence de convertibilité;
- IFRS 18: Présentation des états financiers.

Ces deux nouvelles normes n'ont pas été appliquées par anticipation. Les études d'impacts relatifs à l'application de la norme IFRS 18 sont en cours .

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 30 juin 2026 sont identiques à ceux retenus pour le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2025.

2.4 Conversion des transactions en devise étrangère

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle à partir des taux de change suivants:

	30 juin 2026		31 décembre 2025		30 juin 2025	
€ 1 égal à	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	1,1666	1,1394	1,1300	1,1750	1,0930	1,1720

3. Gestion des risques financiers

La Société n'a pas identifié d'autres risques que ceux présentés dans les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 461	28 092
Actifs financiers courants	4 435	6 218
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants	10 896	34 310
Actifs financiers non courants	10 480	10 455
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	21 376	44 765

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de comptes courants, de comptes d'épargne, de comptes à terme et de parts de SICAV (à échéance court terme) souscrits auprès de différents établissements bancaires.

Au 30 juin 2026, la Société détient des actions de fonds communs de placement. Les profils de risque de ces fonds sont notés de 1 à 7 par l'institution financière qui gère et commercialise ces fonds (1 étant le profil de risque le plus faible). Lorsque l'échéance des actions des OPCVM est supérieure à un an, elles sont classées comme instruments financiers non courants.

Les autres actifs financiers non courants comprennent généralement une garantie de capital à l'échéance (qui est toujours supérieure à un an). Ces instruments sont définis par la Société comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et classés comme non courants en raison de leur échéance.

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers libellés en dollars américains s'élevait respectivement à 4 300 milliers d'euros et 7 078 milliers d'euros.

La variation des actifs financiers (courants et non courants) pour les premiers semestres 2026 et 2025 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2026
Actifs financiers courants	6 218	137	(2 136)	82		134	4 435
Actifs financiers non courants	10 455	—		25			10 480
Total actifs financiers	16 673	137	(2 136)	107	—	134	14 915

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2025
Actifs financiers courants	14 375	—	(7 035)	140	191	(1 347)	6 324
Actifs financiers non courants	10 281	—	—	109	—	—	10 390
Total actifs financiers	24 656	—	(7 035)	249	191	(1 347)	16 714

(1) Les augmentations correspondent à la fois aux acquisitions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

(2) Les diminutions correspondent à la fois aux cessions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

Au premier semestre 2026, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composent uniquement de 25 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 82 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants. Au premier semestre 2025, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composaient uniquement de 109 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 140 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants (voir [note 15](#)).

5. Créances courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Autres créances	176	117
Crédit d'impôt recherche (1)	2 548	6 174
Autres crédits d'impôt	19	19
Charges constatées d'avance (2)	1 861	2 387
Crédit de TVA (4)	1 583	909
Créances clients	260	391
Avances et acomptes versés aux fournisseurs (3)	2 257	2 402
Créances courantes	8 704	12 400
Crédit d'impôt recherche (1)		—
Charges constatées d'avance (2)	126	251
Avances et acomptes versés aux fournisseurs (3)		—
Créances non courantes	126	251
Créances courantes et non courantes	8 830	12 651

- (1) Le montant de 6 174 milliers d'euros reconnu en créances courantes au 31 décembre 2025 correspond au CIR pour l'année d'imposition 2025, et est directement lié au fait que la société remplit les critères d'éligibilité au statut de PME au 31 décembre 2025. Ainsi, le CIR pour l'année 2025 a été encaissé au cours du premier semestre 2026. Pour mémoire, le CIR représente une créance sur le Trésor français qui peut être imputée sur l'impôt sur les sociétés français dû par la société. La portion restante du crédit d'impôt non compensée pourra alors être remboursée à la Société. Le CIR calculé au 30 juin 2026 est également classé en créances courantes pour un montant de 2 548 milliers d'euros.
- (2) Ce montant inclut au 30 juin 2026, une somme de 375 milliers d'euros (500 milliers d'euros au 31 décembre 2025) relative à la prime de garantie des deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») souscrits auprès de la Société Générale et de BNP Paribas. Suite à la demande d'amortissement optionnel, l'intégralité de la commission de garantie sur la période additionnelle de cinq ans a été reconnue en charge au titre de l'exercice 2022. Au 30 juin 2026 comme au 31 décembre 2025, un ajustement est effectué au moyen des comptes de régularisation pour tenir compte du rattachement des charges à l'exercice (voir note 9).
- (3) Au 30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025, des avances ont été réglées à des fournisseurs. Ces avances seront déduites de règlements ultérieurs en fonction des modalités prévues aux contrats.
- (4) Au 30 juin 2026, le crédit de TVA correspond au crédit des 2 premiers trimestres de l'exercice 2026. Le crédit de TVA au 31 décembre 2025 comprend le crédit de TVA du dernier trimestre de l'exercice 2025 encaissé au 30 juin 2026..

La valeur nette comptable des créances courantes et non courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée compte tenu du faible niveau de risque crédit des créanciers.

6. Immobilisations incorporelles

Droits monalizumab relatif à l'accord monalizumab (NKG2A) signé en 2014 avec Novo Nordisk

Depuis leur acquisition, les droits relatifs à monalizumab sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle prévue des essais de phase II. Au 31 décembre 2025, la Société a estimé que les droits liés à monalizumab ont été totalement amortis. Cette échéance tient compte conjointement de l'achèvement de certains essais cliniques et de la modification des dates de fin estimées relatives à certaines cohortes.

La valeur nette comptable des droits relatifs à monalizumab est nulle au 30 juin 2026 comme au 30 juin 2025.

Droits avdoralimab acquis auprès de Novo Nordisk A/S

Les droits avdoralimab, initialement enregistrés en immobilisation incorporelle lors de l'accord conclu avec Novo Nordisk A/S, avaient été intégralement dépréciés en 2022 suite à l'arrêt du développement du produit dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP").

Au 31 décembre 2025, l'actif a été décomptabilisé et la provision pour dépréciation correspondante a été reprise, suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025 de ne plus maintenir les droits de propriété intellectuelle liés à cet actif.

Aucun mouvement n'est intervenu sur ce dossier au cours du premier semestre 2026

7. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Période comptable se terminant le 30 juin 2026				
Solde net à l'ouverture au 01/01/2026	1 971	2 385	0	4 356
Dont droit d'utilisation	1 083	1 101	—	2 184
Acquisitions	81	8	—	90
<i>Dont droit d'utilisation</i>	—	—	—	—
Cessions	(172)	(21)	—	(193)
<i>Dont droit d'utilisation</i>	—	(19)	—	(19)
Amortissements	(262)	(348)	—	(611)
<i>Dont droit d'utilisation</i>	(204)	(110)	—	(314)
Transferts	—	—	—	—
<i>Dont droit d'utilisation</i>	—	—	—	—
Impact de change	0	0	0	0
Solde au 30 juin 2026	1 618	2 024	—	3 643
<i>Dont droit d'utilisation</i>	<i>879</i>	<i>971</i>	<i>—</i>	<i>1 850</i>

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Période comptable se terminant le 30 juin 2025				
Solde net à l'ouverture au 01/01/2025	2 285	2 861	—	5 133
<i>Dont droit d'utilisation</i>	<i>1 269</i>	<i>1 121</i>	—	<i>2 389</i>
Acquisitions	285	276	—	562
<i>Dont droit d'utilisation</i>	<i>285</i>	<i>218</i>	—	<i>503</i>
Cessions	—	(20)	—	(20)
<i>Dont droit d'utilisation</i>	—	(12)	—	(12)
Amortissements	(294)	(413)	—	(707)
<i>Dont droit d'utilisation</i>	<i>(231)</i>	<i>(111)</i>	—	<i>(341)</i>
Transferts	—	—	—	—
<i>Dont droit d'utilisation</i>	—	—	—	—
Impact de change	(13)	—	—	(13)
Solde au 30 juin 2025	2 263	2 705	—	4 955
<i>Dont droit d'utilisation</i>	<i>1 310</i>	<i>1 215</i>	—	<i>2 526</i>

8. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations) (1)	5 430	7 475
Dettes fiscales et sociales	5 145	6 546
Autres passifs (2)	694	1 021
Dettes opérationnelles (hors fournisseurs d'immobilisations)	11 269	15 042
Fournisseurs d'immobilisations	—	—
Dettes opérationnelles	11 269	15 042

(1) Au 31 décembre 2025, les dettes fournisseurs incluent des facturations annuelles non présentes au 30 juin 2026.

(2) Au 30 juin 2026 ainsi qu' au 31 décembre 2025, les autres passifs s'élèvent à 694 et 1 021 milliers d'euros respectivement dont 436 milliers d'euros (542 milliers d'euros au 31 décembre 2025) relatifs au coût de la garantie des deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») souscrits auprès de la Société Générale et de BNP Paribas en 2021 et dont la Société a sollicité le report de remboursement en août 2022 (voir note 9). Le coût de la garantie est étalé jusqu'à la fin de remboursement desdits prêts, soit au 31 décembre 2027.

La valeur nette comptable des dettes opérationnelles est considérée comme étant une proche approximation de la juste valeur.

9. Passifs financiers

L'analyse de ce poste au 30 juin 2026 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2026
Prêt Garanti par l'État Société Générale (1)	10 162			(1 252)		8 910
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas (1)	4 393			(544)		3 849
Prêt Garantis par l'État - Intérêts courus	—					—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	137			(137)		—
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	55		2	(48)		9
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	—					—
Dettes locatives - Véhicules	40		(12)	(20)		8
Dettes locatives - Photocopieurs	—					—
Dettes locatives - Sécurité Informatique	150			(35)		115
Emprunt - Matériels	—					—
Emprunt - Immeuble (2)	7 634			(319)		7 315
Total des passifs financiers	22 571	—	(10)	(2 355)	—	20 206

Au 30 juin 2026 pour la majorité des emprunts et autres prêts, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes de leurs valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont soit proches des taux actuels du marché, soit les emprunts sont de nature à court terme. La société a bénéficié d'un report des échéances de prêts relatifs au deuxième trimestre 2026 pour un montant de 2,1 millions d'euros. Les échéances reportées sont classées en Passifs financiers courants.

Au 30 juin 2025, l'analyse de ce poste était la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2025
Prêt Garanti par l'État Société Générale (1)	15 125		7	(2 479)		12 653
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas (1)	6 558		2	(1 082)		5 478
Prêt Garantis par l'État - Intérêts courus	—		—			—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	131		280	(137)		274
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	164			(45)	(19)	100
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	—					—
Dettes locatives - Véhicules	71		6	(26)		51
Dettes locatives - Photocopieurs	9			(4)		5
Dettes locatives – Sécurité Informatique	—		212	(26)		186
Emprunt - Matériels	43			(28)		14
Emprunt - Immeuble (2)	8 894			(627)		8 267
Total des passifs financiers	30 995	—	507	(4 454)	(19)	27 029

(1) Pour rappel, le 5 janvier 2022, la Société a annoncé avoir obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions d'euros sous la forme de deux Prêts Garantis par l'État (« PGE ») auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros). Les fonds liés à ces deux PGE ont été encaissés par la Société respectivement les 27 et 30 décembre 2021. Ces deux prêts ont une maturité initiale d'un an avec une option d'extension jusqu'à cinq ans utilisable à partir d'août 2022. Ils sont garantis à hauteur de 90% par l'État Français dans le cadre d'un dispositif mis en place pour soutenir les entreprises face à la crise sanitaire de COVID-19. En août 2022, la Société a sollicité le report du remboursement de ces deux prêts sur une période additionnelle de cinq ans à compter de 2022 assorti d'un différé d'amortissement d'un an. La Société a obtenu en août 2022 les accords de la part de la Société Générale et BNP Paribas concernant des taux de financements après option d'extension de 1,56% et 0,95% respectivement, hors assurance et prime de garantie avec une franchise d'amortissement pour l'ensemble de l'année 2023. Durant la période de report, la Société sera uniquement redevable du paiement des intérêts et de la commission de garantie. Ainsi, l'amortissement des deux emprunts a débuté en 2024 pour une durée de quatre ans. La prime de garantie de l'État pour la durée du prêt s'élève à un montant total de 877 milliers d'euros et 379 milliers d'euros au titre de l'emprunt auprès de la Société Générale et de BNP Paribas respectivement.

(2) En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. La période de déblocage de ce prêt était limitée au 30 août 2019. Le 30 août 2019, la Société a débloqué le solde du prêt de 15,2 millions pour un montant de 13,9 millions d'euros. Le remboursement du capital a débuté le 30 août 2019 et se poursuivra jusqu'au 30 août 2031 (soit une durée de 12 ans). Compte tenu du développement de son portefeuille et notamment du recentrage de ses activités sur la recherche et le développement, la Société a pour le moment suspendu le projet de construction de son nouveau siège social sur le terrain acquis à Luminy. En attendant, le prêt sera utilisé pour financer plusieurs projets structurants (amélioration du système d'information, développement d'une plateforme commerciale, aménagement de locaux additionnels pris en location...). Au 30 juin 2026, le capital restant dû de ce prêt s'élevait à 7 315 milliers d'euros (7 634 milliers d'euros au 31 décembre 2025). En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti initialement un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2 millions d'euros. L'échéance de ces placements se décomposait ainsi : 4,2 millions d'euros en juillet 2024, 5,0 millions d'euros en août 2027 et 6,0 millions d'euros en août 2031. Suite à la levée de nantissement du placement de 4,2 millions d'euros arrivé à terme, la société a encaissé ce montant en juillet 2024. Au

cours du premier semestre 2026, le montant de nantissement restant de 11,0 millions d'euros a été ajusté au capital restant dû du prêt avec une marge de 15% pour couvrir le risque en capital lié aux instruments financiers sous-jacents soit un montant de 8,4 millions d'euros.

Ce prêt porte un taux d'intérêt fixe de 2,01 %. Il est soumis à une clause restrictive basée sur l'hypothèse que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice.

Le calendrier des échéances contractuelles des passifs financiers est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Courant		Non Courant				Total
	30.06.2027	30.06.2028	30.06.2029	30.06.2030	30.06.2031	>30.06.2031	
	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans inclus	Entre 2 ans et 3 ans inclus	Entre 3 ans et 4 ans inclus	Entre 4 ans et 5 ans inclus	> 5 ans	
Prêt Garanti par l'État Société Générale	6 335	2 569					8 904
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas	2 741	1 106					3 847
Prêt - Intérêts courus	6						6
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"							—
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	8						8
Dettes locatives - Matériels							—
Dettes locatives - Véhicules	10	1					11
Dettes locatives - Photocopieurs							—
Dettes locatives - Meraki	72	43					115
Emprunt - Matériels							—
Emprunt - Immeuble	1 618	1 324	1 351	1 379	1 406	237	7 315
Total des passifs financiers	10 790	5 043	1 351	1 379	1 406	237	20 206

10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 678	1 665
Provision pour primes d'ancienneté	272	258
Avantages au personnel	1 951	1 923

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Au 1er janvier 2025	2 730
Coût des services rendus	420
Décassements (prestations et contributions payées par l'employeur)	(94)
(Gain) / perte actuariel(le)	(281)
Au 31 décembre 2025	1 923
Coût des services rendus	132
Décassements (prestations et contributions payées par l'employeur)	(104)
(Gain) / perte actuariel(le)	—
Au 30 juin 2026	1 951

Il n'y a pas d'actif couvrant cet engagement.

La Société utilise le taux iBoxx corporate AA comme taux d'actualisation pour estimer ses engagements au titre des avantages accordés au personnel. Le taux d'actualisation appliqué aux indemnités de fin de carrière s'élève à 3,85 % au 30 juin 2026 comme au 31 décembre 2025.

11. Capital

Capital social

La Société gère ses capitaux pour s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation de la dette et des fonds propres.

Au 30 juin 2026, le capital social s'élevait à 4 696 711 euros divisés en 93 921 863 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale chacune, 4 766 actions de préférences « 2016 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune et 7 581 actions de préférences « 2017 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social au 30 juin 2026 est entièrement libéré.

Le capital social ne comprend pas les BSA, BSAAR, AGA et AGAP octroyés à certains investisseurs ou personnes physiques, salariées ou non-salariées de la Société, mais non encore exercés.

En avril 2026, la période de conversion des « actions de préférence 2016 » est arrivée à échéance. Des opérations de conversion des « actions de préférence 2016 » ont été réalisées conformément aux modalités prévues par les statuts et sur la base du nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une « action de préférence 2016 » donnait droit, déterminé fin 2019 en fonction du respect des critères de performance prévus pour les « actions de préférence 2016 ».

À l'issue de cette période de conversion, les « actions de préférence 2016 » qui n'ont pas été converties ne peuvent plus faire l'objet d'une conversion. Elles ne donnent plus droit au droit de vote lors des assemblées générales des actionnaires de la Société (ni à aucun droit financier ou préférentiel de souscription).

Le 3 avril 2021, la période de rétention des « actions de préférence 2017 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Selon ces mêmes critères de performance, le Directoire du 7 avril 2021 a constaté que les « actions de préférence 2017 » ne donnaient droit à aucune action ordinaire. Les « actions de préférence 2017 » ne seront pas rachetées par la Société et resteront incorporées au capital, sauf décision ultérieure du Directoire. La conversion étant nulle, les « actions de préférence 2017 » ne donnent plus droit de voter lors de nos assemblées générales, ni de recevoir des dividendes.

11.2 Actions propres

Le nombre d'actions propres détenues au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 est de 18 575.

11.3 Paiements en actions

La Société a émis les BSAs, BSAARs, AGAs et AGAPs suivantes :

Date	Types	Nombre de bons émis au 30 juin 2026	Nombre de bons non exerçables au 30 juin 2026	Nombre de bons exercés au 30 juin 2026	Nombre de bons exerçables au 30 juin 2026	Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles à émettre au 30 juin 2026	Prix d'exercice par action (en €)
9 Septembre 2011	BSAAR 2011	650 000	25 000	625 000	0	0	2,04 €
27 Mai 2013	BSAAR 2012	146 050	12 250	133 800	0	0	2,04 €
1er Juillet 2015	BSAAR 2015	1 050 382	1 048 442	1 940	0	0	7,20 €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-1	2 000	1 300	700	0	0	— €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Salariés 2016-1	2 486	1 021	1 465	0	0	— €
21 Octobre 2016	AGA Dirigeants 2016-1	50 000	0	50 000	0	0	— €
30 Décembre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-2	3 000	3 000	0	0	0	— €
30 Décembre 2016	AGA Dirigeants 2016-2	250 000	0	250 000	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Préférence Salariés 2017	5 725	5 725	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Performance Dirigeants 2017	2 400	2 400	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA Salariés 2017	114 500	4 000	110 500	0	0	— €
3 Juillet 2018	AGA Bonus 2018	67 028	469	66 559	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Salariés 2018-1	327 500	224 375	103 125	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Dirigeants 2018-1	260 000	150 000	110 000	0	0	— €
14 Janvier 2019	AGA Salariés 2018	90 650	5 000	85 650	0	0	— €
29 Avril 2019	AGA Nouveaux Membres 2017-1	25 000	0	25 000	0	0	— €
3 Juillet 2019	AGA Bonus 2019-1	57 376	0	57 376	0	0	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Salariés 2019	546 700	375 150	171 550	0	0	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Dirigeants 2019	355 000	207 500	147 500	0	0	— €

13 juillet 2020	AGA Bonus 2020-1 & 2	79 861	17 885	61 976	0	0	— €
5 août 2020	AGA de Performance Salariés 2020-1	766 650	681 420	85 230	0	0	— €
5 août 2020	AGA de Performance Dirigeants 2020-1	710 000	580 000	130 000	0	0	— €
22 juillet 2021	AGA Bonus 2021-1	125 748	0	125 748	0	0	— €
1er Octobre 2021	AGA de Performance Salariés 2021-1	1 066 600	454 520	612 080	0	0	— €
1er Octobre 2021	AGA de Performance Dirigeants 2021-1	610 000	194 000	416 000	0	0	— €
12 Février, 2022	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2022	138 960	0	138 960	0	0	— €
3 Octobre 2022	AGA Bonus 2022-1	128 061	0	128 061	0	0	— €
12 Décembre 2022	AGA de Performance Salariés 2022-1	1 371 500	400 000	971 500	0	0	— €
12 Décembre 2022	AGA de Performance Dirigeants 2022-1	550 000	0	550 000	0	0	— €
14 avril 2023	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2023	163 293	0	163 293	0	0	— €
02 novembre 2023	AGA Nouveaux Membres 2023-1	25 000	0	0	25 000	25 000	— €
21 décembre 2023	AGA de Performance Salariés 2023-1	1 403 500	543 000	0	860 500	860 500	— €
21 décembre 2023	AGA de Performance Dirigeants 2023-1	750 000	300 000	0	450 000	450 000	— €
15 février 2024	AGA Nouveaux Membres 2024-1	25 000	25 000	0	0	0	— €
10 juin 2024	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2024	68 744	0	68 744	0	0	— €
1 août 2024	AGA de Performance Dirigeants 2024-1	150 000	0	0	150 000	150 000	— €
13 novembre 2024	AGA salariés 2024-1	370 560	101 160	0	269 400	269 400	— €
13 novembre 2024	AGA de Performance Salariés 2024-1	1 162 900	339 500	0	823 400	823 400	— €
13 novembre 2024	AGA de Performance Dirigeants 2024-2	975 000	450 000	0	525 000	525 000	— €
13 novembre 2024	AGA dirigeant 2024-1	200 000	0	0	200 000	200 000	— €
7 mai 2025	AGA 2025-01	220 500	61 100	0	159 400	159 400	— €
6 mai 2026	AGA 2025-02	432 162	13 167	0	418 995	418 995	— €
6 mai 2026	AGA Dirigeant 2025	18 750	0	0	18 750	18 750	— €
6 mai 2026	AGA de Performance Salariés 2025-1	1 296 438	39 500	0	1 256 938	1 256 938	— €
6 mai 2026	AGA de Performance Dirigeants 2025-2	1 065 000	0	0	1 065 000	1 065 000	— €
21 juillet 2020	Stock Options 2020-1	102 000	102 000	0	0	0	— €
11 septembre 2024	Stock Options 2024-1	100 000	100 000	0	0	0	2,18 €
29 Juillet 2011	BSA 2011-2	225 000	25 000	200 000	0	0	1,77 €
17 Juillet 2013	BSA 2013	237 500	12 500	225 000	0	0	2,36 €
16 Juillet 2014	BSA 2014	150 000	75 000	75 000	0	0	8,65 €
27 Avril 2015	BSA 2015-1	70 000	70 000	0	0	0	9,59 €
1er Juillet 2015	BSA 2015-2	14 200	14 200	0	0	0	14,05 €
20 Septembre 2017	BSA 2017	37 000	0	0	37 000	37 000	11,00 €
16 décembre 2022	BSA 2022-1	40 000	31 740	0	8 260	8 260	2,31 €
15 décembre 2023	BSA 2023-1	50 000	12 000	0	38 000	38 000	2,26 €

25 juillet 2025	BSA 2025-1	80 000	30 000	0	50 000	50 000	1,62 €
Total au 30 juin 2026		18 985 724	6 738 324	5 891 757	6 355 643	6 355 643	

12. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur
Au 30 juin 2026				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	10 480	10 480	—	10 480
Créances courantes et non courantes	8 830	—	8 830	8 830
Actifs financiers courants	4 435	4 435	—	4 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 461	6 461	—	6 461
Total actifs financiers	30 206	21 376	8 830	30 206
Dettes financières				
Passifs financiers non courants	9 416	—	9 416	9 416
Passifs financiers courants	10 790	—	10 790	10 790
Dettes opérationnelles	11 269	—	11 269	11 269
Total dettes financières	31 475	—	31 475	31 475
Au 31 décembre 2025				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	10 455	10 455	—	10 455
Créances courantes et non courantes	12 651	—	12 651	12 651
Actifs financiers courants	6 218	6 218	—	6 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 092	28 092	—	28 092
Total actifs financiers	57 416	44 765	12 651	57 416
Dettes financières				
Passifs financiers non courants	13 771	—	13 771	13 771
Passifs financiers courants	8 802	—	8 802	8 802
Dettes opérationnelles	15 042	—	15 042	15 042
Total dettes financières	37 615	—	37 615	37 615

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 1.

(2) La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément à IFRS 7 et IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée dans la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en tout ou en partie sur des données non observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises IFRS7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Modèle de valorisation
Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative
EMTN	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative
Titres de créances	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à trois mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.
Prêts	Coût amorti	N/A	N/A	

13. Produits opérationnels

13.1 Revenus des accords de collaboration et de recherche

Les revenus des accords de collaboration et de recherche résultent des accords signés avec AstraZeneca, Sanofi:

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits des accords de collaboration et de licence	2 698	755
dont accord monalizumab (AstraZeneca)	—	56
dont accord Sanofi 2016	—	—
dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH62 - Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint	198	198
dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH67- Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence, du revenu relatif à la levée d'option et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint	2 500	—
dont autres accords	—	501
Refacturation de frais de R&D (accord IPH5201)	417	916
Revenus des accords de collaboration et de licence	3 115	1 671

a) Revenu lié aux accords avec AstraZeneca sur monalizumab

Le revenu lié à monalizumab est nul au premier semestre 2026 à comparer avec 0,1 millions d'euros pour le premier semestre 2025, soit une diminution de 0,1 millions d'euros. Depuis le 31 décembre 2025, le revenu de cet accord est intégralement reconnu, il ne reste à ce titre aucun « Passifs de contrats courants » lié à ces études.

Variations du passif de contrat relatif à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Courant	Non-courant	Total
Au 31 décembre 2024	215	—	215
Reconnaissance en compte de résultat pour le 1er semestre 2025	(56)	—	(56)
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration	4	—	4
Au 30 juin 2025	163	—	163
Au 31 décembre 2025	—	—	—
Reconnaissance en compte de résultat pour le 1er semestre 2026	—	—	—
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration	—	—	—
Au 30 juin 2026	—	—	—

Variations de la dette sur collaboration relative à l'accord monalizumab :

(en milliers d'euros)	Courant	Non-Courant	Total
Au 31 décembre 2024	7 443	41 128	48 571
Augmentation	—	—	—
Diminution	(1 679)	—	(1 679)
Effets de change (1)	(5 592)	—	(5 592)
Reclassement	6 610	(6 610)	—
Au 30 juin 2025	6 782	34 518	41 300
Au 31 décembre 2025	6 501	31 748	38 249
Augmentation	177	—	177
Diminution	—	—	—
Effets de change (1)	1 186	—	1 186
Reclassement	1 131	(1 131)	—
Au 30 juin 2026	8 995	30 617	39 612

(1) Les effets de change sont comptabilisés en résultat financier (cf. note 15).

b) Revenu lié à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201

Les revenus de licence liés à IPH5201 pour le premier semestre 2026 sont nuls comme au premier semestre 2025. Pour rappel, un avenant au contrat initial datant d'octobre 2018 est en vigueur depuis le 1er juin 2022. Il formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société sera responsable de la conduite de l'étude. Les parties partageront les coûts externes de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. Dans le cadre de cet accord un montant de 417 milliers d'euros a été refacturé au cours du premier semestre 2026 (916 milliers d'euros au cours du premier semestre 2025).

c) Revenus liés IPH6401 - IPH6101 - Sanofi (2016)

Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi sont nuls au 30 juin 2026 comme au 30 juin 2025.

Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi et, dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et la Société ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate a repris les droits sur SAR'579/IPH6101, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs.

Par ailleurs, Sanofi a annoncé la dépriorisation de IPH6401/SAR'514 ((ANKET® anti-BCMA) et conserve les droits exclusifs de développement et de commercialisation et les termes de l'accord restent en vigueur. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2026.

d) Revenus liés à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Sanofi (2022)

En décembre 2022, la Société a conclu un accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale à 100 % de Sanofi (" Sanofi "), en vertu duquel la Société accorde à Sanofi une licence exclusive sur le programme ANKET® B7-H3 d'Innate et des options pour deux cibles supplémentaires.

En mars 2023, Innate Pharma a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros dans le cadre de son accord de recherche, de collaboration et de licence avec Sanofi.

Ce montant se décompose d'un montant de 18,5 millions d'euros pour la licence exclusive sur la technologie B7-H3 reconnu en résultat dès juin 2023, d'un montant de 1,5 million d'euros pour des travaux de recherche à réaliser sur trois ans et reconnu en revenu linéairement jusqu'en novembre 2026, et d'un montant de 5 millions d'euros pour deux options de licences supplémentaires reconnu en passifs de contrat jusqu'à son terme ou à la date de levée des options.

En décembre 2023, Sanofi a exercé l'une des options de licence pour un programme ANKET®, entraînant la reconnaissance en revenu d'un montant de 2,5 millions d'euros et le versement d'un paiement d'étape de 15 millions d'euros, dont 13,3 millions d'euros pour la licence reconnu immédiatement en revenu et 1,7 million d'euros pour des travaux de recherche. Ces travaux ont été interrompus suite à la résiliation de l'accord en octobre 2024, ce qui a conduit à la reconnaissance intégrale des 1,7 M€ en revenu en 2024. Innate a ainsi récupéré les droits sur le programme IPH67, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs.

Au 24 janvier 2026, suite à l'expiration du délai de levée d'option de licence sur une cible identifiée, le revenu de 2,5 million d'euros a été reconnu en revenu. Sanofi dispose toujours d'une option de licence non exclusive pour une cible additionnelle ANKET® non identifiée, exerçable jusqu'au 24 janvier 2028. Cette option n'est pas assortie de revenu complémentaire.

Variations du passif de contrat relatif à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence de 2022 :

(en milliers d'euros)	Courant	Non Courant	Total
Au 31 décembre 2024	400	2 825	3 225
Augmentation	198	(198)	—
Diminution	(198)	—	(198)
Au 30 juin 2025	400	2 627	3 027

(en milliers d'euros)	Courant	Non Courant	Total
Au 31 décembre 2025	2 826	—	2 826
Augmentation	—	—	—
Diminution	(199)	—	(199)
Au 30 juin 2026	2 627	—	2 627

e) Tableau de variation des passifs de contrat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2026
Monalizumab	—	—	—	—	—
Sanofi (2022) option	2 500	(2 500)	—	—	—
Sanofi (2022) services	326	(199)	—	—	127
Total	2 826	(2 699)	—	—	127

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2025
Monalizumab	215	(56)	—	4	163
Sanofi (2022) option	2 500	—	—	—	2 500
Sanofi (2022) services	726	(198)	—	—	528
Total	3 441	(254)	—	4	3 191

13.2 Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des subventions de l'Union Européenne, l'État Français et d'autres organisations gouvernementales :

- CIR (Crédit Impôt Recherche)
- Subventions opérationnelles

L'estimation du CIR pour les périodes de 6 mois clôturées les 30 juin 2026 et 30 juin 2025 est obtenue sur la base des charges éligibles au CIR sur les périodes.

Le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat (autres revenus) est reparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Crédit d'impôt recherche	2 548	3 189
Subventions	—	—
Financements publics de dépenses de recherche	2 548	3 189

14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2026			30 juin 2025		
	R&D	G&A	Total	R&D	G&A	Total
Sous-traitance (1)	(7 311)		(7 311)	(8 261)		(8 261)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(924)	(134)	(1 058)	(1 460)	(151)	(1 611)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(5 585)	(2 839)	(8 423)	(7 899)	(4 328)	(12 227)
Paiements en actions	(671)	(399)	(1 071)	(1 097)	(457)	(1 554)
<i>Charges de personnel</i>	<i>(6 256)</i>	<i>(3 238)</i>	<i>(9 494)</i>	<i>(8 996)</i>	<i>(4 784)</i>	<i>(13 781)</i>
Honoraires non scientifiques (2)	(219)	(1 185)	(1 405)	(157)	(1 397)	(1 554)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(411)	(711)	(1 122)	(438)	(634)	(1 072)
Frais de déplacements	(133)	(168)	(300)	(170)	(237)	(407)
Marketing, communication et relations publiques	—	(117)	(117)	(26)	(156)	(182)
Honoraires scientifiques (3)	(302)	—	(302)	(354)	—	(354)
Autres achats et charges externes	(6)	(786)	(792)	(7)	(1 075)	(1 082)
Amortissements et dépréciations	(187)	(424)	(611)	(257)	(450)	(707)
Frais de propriété intellectuelle	(383)	(102)	(485)	(333)	(107)	(440)
Autres produits et charges, nets	(744)	(933)	(1 677)	(61)	(776)	(837)
Total charges opérationnelles	(16 877)	(7 797)	(24 674)	(20 520)	(9 767)	(30 287)

(1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.).

(2) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

(3) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

14.1 Charges de personnel autres que les paiements en actions

Ce poste s'élève respectivement à 8 423 milliers d'euros et 12 227 milliers d'euros pour les premiers semestres 2026 et 2025. Le Groupe employait, en équivalents temps-plein, 120 personnes au 30 juin 2026, contre 174 au 30 juin 2025. Au 30 juin 2026, le personnel, affecté à la recherche et développement s'élevait à 92 personnes, contre 133 au 30 juin 2025. Respectivement, le personnel administratif, s'élevait à 29 personnes, contre 42.

14.2 Amortissements et dépréciations

Au 30 juin 2025, ce montant ne comprend que des amortissements sur immobilisations corporelles pour un montant de 707 milliers d'euros. (voir Note 6 et Note 7).

Au 30 juin 2026, ce montant ne comprend que des amortissements sur immobilisations corporelles pour un montant de 611 milliers d'euros. (voir Note 6 et Note 7).

14.3 Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

15. Résultat financier, net

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits sur actifs financiers	279	793
Variation de juste valeur des actifs financiers	90	464
Gains de change	415	5 630
Produits financiers	783	6 886
Pertes de change	(1 224)	(2 574)
Variation de juste valeur des actifs financiers	—	—
Intérêts payés sur les emprunts	(170)	(229)
Charges financières	(1 395)	(2 803)
Résultat financier net	(612)	4 083

Pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 30 juin 2025, les gains et les pertes de change résultent principalement de la variance du taux de change entre l'euro et le dollar américain sur les comptes de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers ainsi que sur la dette de collaboration libellés en dollars américains.

Les gains latents sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

16. Impôt sur le résultat

Compte tenu de son stade de développement, il apparaît peu probable que des bénéfices fiscaux soient à court et moyen terme imputés sur les pertes reportables de la Société. En ce sens, les actifs d'impôts différés ne sont pas reconnus.

Les impôts différés par nature sont ventilés de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Impôts différés actifs / Pertes fiscales	8 539	9 570
Impôts différés actifs / Provisions avantages au personnel	488	667
Impôts différés actifs /Autres	20	27
Total Impôts différés actifs	9 047	10 264
Impôts différés passifs / Produits constatés d'avance	8 493	9 653
Impôts différés passifs / Contrat de location (IFRS16)	429	472
Impôts différés passifs / Amortissement dérogatoire	100	133
Impôts différés passifs / Autres	25	6
Total Impôt différés passifs	9 047	10 264

Selon les législations fiscales en vigueur, la Société Innate Pharma SA disposait de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 592 434 milliers d'euros au 30 juin 2026 (montant identique au 31 décembre 2025). Selon la législation en vigueur aux États-Unis, Innate Inc dispose de déficits fiscaux d'un montant cumulé de 15 251 milliers d'euros ou 17 377 milliers de dollars (14 821 milliers d'euros ou 17 415 milliers de dollars au 31 décembre 2025).

La Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt courante au 30 juin 2026 au regard d'un taux d'impôt projeté nul au 31 décembre 2026.

Les impôts différés actifs relatifs aux pertes non reconnus sont présentés ci-après:

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Impôts différés actifs non reconnus / Pertes fiscales réalisées en France	139 570	124 620
Impôts différés actif non reconnus / Pertes fiscales réalisées aux Etats Unis	2 882	2 466
Total des impôts différés actifs non reconnus	142 452	127 086

17. Engagements, passifs éventuels et litiges

17.1 Engagements

Par rapport aux informations présentées dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2025, la Société a identifié les changements suivants :

- Engagements d'achats non annulables d'un montant total de 419 milliers d'euros auprès de plusieurs fournisseurs (principalement des CRO et CMO). Ces engagements sont constitués des commandes d'achats non annulables effectuées au cours du premier semestre 2026 pour la fourniture de divers services en rapport avec les travaux précliniques pour un montant de 412 milliers d'euros et pour les travaux cliniques pour un montant de 7 milliers d'euros. L'exécution de ces travaux n'a pas démarré au 30 juin 2026 et ils ne sont pas facturés.
- Engagements financiers pris auprès de la Société Générale en 2017, dans le cadre de la souscription par la Société d'un emprunt afin de financer la construction de son futur siège social. En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti initialement un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15 200 milliers d'euros. L'échéance de ces placements se décompose ainsi : 4 200 milliers d'euros en juillet 2024, 5 000 milliers d'euros en août 2027 et 6 000 milliers d'euros en août 2031. Le placement de 4 200 milliers d'euros est arrivé à échéance et la Société avait obtenu sa restitution en juillet 2024 pour un montant total de 4 427 milliers, intérêts inclus. Depuis mars 2026, le montant du nantissement a été ajusté au capital restant dû du prêt augmenté d'une marge de 15%. Au 30 juin 2026, le capital restant dû sur ce prêt est de 7 315 milliers d'euros et le montant de nantissement relatif aux instruments financiers s'élève à 8 412 milliers d'euros. Pour rappel, ce prêt est soumis

à une clause restrictive basée sur l'hypothèse selon laquelle la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice. La Société respectait cette clause au 31 décembre 2025.

17.2 Passifs éventuels et litiges

La Société peut avoir des passifs éventuels survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis de ses conseils juridiques. Il n'y a pas de litige connu ne faisant pas l'objet de provision au 30 juin 2026, à l'exception d'un différend relatif à la résiliation anticipée d'un contrat conclu avec un partenaire, pour lequel la Société a comptabilisé une provision pour risques et charges de 619 milliers d'euros, et considère comme un passif éventuel, non comptabilisé compte tenu des incertitudes sur son issue, un montant estimé à 1 163 milliers d'euros au 30 juin 2026.

17.3 Provisions

Au 30 juin 2026, le poste s'élève à 2 070 milliers d'euros (3 811 milliers d'euros au 31 décembre 2025).

Le montant de provisions inclut principalement :

- (1) Une provision pour restructuration pour un montant de 542 milliers d'euros. En effet, la société a annoncé le 17 septembre 2025 une restructuration de son organisation en lien avec la décision stratégique de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab. L'accord majoritaire portant sur le projet de licenciement économique collectif donnant lieu à la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi a été validé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) au cours du mois de décembre 2025. Ainsi une provision a été constituée au 31 décembre 2025 pour un montant de 2 889 milliers d'euros comprenant les engagements de versements aux salariés et les coûts relatifs aux mesures d'accompagnement. Les licenciements ont eu lieu au cours du premier semestre 2026, les coûts supportés à hauteur de 2 347 milliers d'euros, ont fait l'objet d'une reprise de la provision et le solde de provision au 30 juin 2026 s'élève donc à 542 milliers d'euros.
- (2) Une provision pour départ de salariés pour un montant de 157 milliers d'euros (respectivement 297 milliers d'euros au 31 décembre 2025 entièrement consommée au cours du premier semestre 2026).
- (3) Une provision relative à la contribution patronale de 30% due au titre des attributions des instruments de capitaux propres aux salariés pour un montant de 707 milliers d'euros (respectivement 551 milliers d'euros au 31 décembre 2025).
- (4) Suite à un différend relatif à la résiliation anticipée d'un contrat avec un partenaire, la Société a comptabilisé une provision pour risques et charges de 619 milliers d'euros et identifié un passif éventuel estimé à 1 163 milliers d'euros au 30 juin 2026, non comptabilisé en raison de l'incertitude quant à l'issue du différend.

18. Transactions avec les parties liées

Rémunération des membres du comité exécutif et conseil d'administration

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du comité exécutif et conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Salaires et autres avantages à court terme	1 761	1 858
Cotisations de retraite complémentaire	(50)	107
Palements en action	346	1 537
Honoraires de conseil	—	—
Rémunérations des membres du directoire et autres membres exécutifs	2 057	3 502

Les salaires et autres avantages à court terme correspondent aux charges de personnel pour les premiers semestres 2026 et 2025.

Au 30 juin 2026, la Société a également comptabilisé des dépenses d'un montant total de 81 milliers d'euros notamment auprès de Sociétés dans lesquelles un mandat est détenu par les parties liées identifiées.

Membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'Administration

La Société a comptabilisé une provision de 258 milliers d'euros pour la rémunération des administrateurs relative au premier semestre 2026. Ce montant inclut la rémunération du président du conseil d'Administration.

Parties liées

Novo Nordisk A/S n'est plus actionnaire de la Société depuis juin 2026 et détenait moins de 5% en avril 2026. A. Au cours du premier semestre 2026, aucune transaction n'a été réalisée entre la Société et Novo Nordisk A/S.

AstraZeneca est actionnaire de la Société avec laquelle est liée par plusieurs contrats de collaboration et d'option de licence ou de licence relatifs à différents candidats-médicament (monalizumab, avdoralimab et IPH5201). Les paiements entre les deux sociétés ainsi que les dettes et créances au 30 juin 2026 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	
	Paielements	Créance/(Detle)
Encaissements (AstraZeneca envers Innate Pharma) / Créances	751	230
Paielements (Innate Pharma envers AstraZeneca) / Dettes		(39 612)
Total	751	(39 382)

Sanofi a investi 15 millions d'euros en capital le 23 avril 2025 et est liée à la société par deux contrats de collaboration. La société n'a eu aucune transaction financière au cours du premier semestre 2026:

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	
	Paielements	Créance/(Detle)
Encaissements (Sanofi envers Innate Pharma) / Créances	—	—
Paielements (Innate Pharma envers Sanofi) / Dettes	—	—
Total	—	—

Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe et des relations commerciales. Ces relations sont réalisées à des conditions normales de marché.

19. Résultat par action

19.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(19 623)	(21 344)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	93 826 793	86 936 945
Résultat de base par action (€ par action)	(0,21)	(0,25)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSAs, BSAAR, AGAs and AGAPs) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action (3 479 983 instruments au 31 décembre 2025). Ces instruments sont présentés de manière détaillée en note 11.

19.2 Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Pour rappel la Société détient un volume de 18 575 d'actions propres non incluses dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (cf Note 11.2).

	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(19 623)	(21 344)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	93 826 793	86 936 945
Ajustement pour effet dilutif des bons, options de souscription d'actions et actions gratuites		
Résultat dilué par action (€ par action)	(0,21)	(0,25)

20. Événements postérieurs à la clôture

Le 10 août 2026, Innate pharma S.A. a annoncé la signature d'un partenariat stratégique avec Swedish Orphan Biovitrum AB (Sobi). Selon les termes de l'accord, Sobi versera à Innate Pharma 75 millions de dollars, payables à la clôture de la transaction. Innate pourra également recevoir jusqu'à 40 millions de dollars supplémentaires associés à des jalons de développement à court terme dans le syndrome de Sézary. Innate pourra également recevoir jusqu'à 465 millions de dollars liés à l'option permettant à Sobi d'obtenir l'ensemble des droits de développement ainsi qu'à de futurs jalons réglementaires et commerciaux. Innate pourra recevoir des redevances progressives à deux chiffres sur les ventes nettes. Ce partenariat permettra le lancement de l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané (CTCL), étape clé vers le dépôt d'une demande d'autorisation accélérée de mise sur le marché de lacutamab dans le syndrome de Sézary, un sous-type de CTCL. Dans le cadre de l'accord, Innate conduira l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané, en vue d'un dépôt de demande d'autorisation accélérée de mise sur le marché dans le syndrome de Sézary. L'étude TELLOMAK-3 prévue permettra ensuite le dépôt de demandes d'autorisations de mise sur le marché complètes dans les pays principaux pour le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde, le sous-type le plus fréquent. Sobi obtiendra les droits mondiaux exclusifs de commercialisation de lacutamab après une éventuelle autorisation accélérée de mise sur le marché et pourra obtenir l'intégralité des droits mondiaux de développement en cas de résultats positifs de Phase 3. La clôture de la transaction reste soumise à certaines conditions qui ont été remplies le 16 septembre 2026.

Le 14 août 2026, Innate pharma S.A. a procédé à une augmentation de capital de 30 millions d'euros par émission de 17 647 059 nouvelles actions ordinaires de la Société au prix de 1,70 euros par action.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires de la société INNATE PHARMA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société INNATE PHARMA, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Lyon et Le Bouscat, le 16 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint figurant en page [6](#) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Directeur général

Monsieur Jonathan Dickinson